

a lieu d'entreprendre l'examen d'autres mesures pouvant amoindrir le problème, y compris l'extension de la portée du présent Renvoi.

La Commission est priée de présenter un rapport aux deux gouvernements aussitôt que possible."

Ce texte a été adressé pour le Canada par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Paul Martin, au Secrétaire de la Commission mixte internationale.